Amendement 59
David McAllister
au nom du groupe PPE

Rapport **A9-0389/2023**
David McAllister
Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2023 (2023/2117(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 86

Proposition de résolution	*Amendement*
86. condamne le régime iranien pour avoir fourni des équipements militaires à la Russie lors de l'agression brutale et illégale menée par cette dernière contre l'Ukraine; souligne que la République islamique contribue aux crimes de guerre en Ukraine, étant donné que ces équipements sont utilisés pour cibler les civils et les infrastructures civiles, et demande que l'Union fasse preuve de fermeté face à la participation de l'Iran à la guerre menée par la Russie; condamne le parrainage par l'Iran de groupes terroristes désignés, notamment le Hezbollah, le Hamas ***et*** le Jihad islamique palestinien; exprime sa préoccupation quant à l'effet déstabilisateur qu'ont ***de telles*** activités sur le Moyen-Orient et les perspectives de paix entre Israéliens et Palestiniens; souligne la nécessité de faire face et de s'opposer aux activités malveillantes et déstabilisatrices plus largement menées par l'Iran au Moyen-Orient et au-delà; s'oppose fermement à la diplomatie de prise d'otages de l'Iran et exige que tous les ressortissants européens détenus en Iran soient libérés et soient autorisés à quitter le pays; demande au régime de Téhéran de mettre un terme à sa campagne d'intimidation et de répression à l'encontre des groupes de la diaspora iranienne dans l'Union et dans le monde entier; invite les gouvernements des États membres à	86. condamne le régime iranien pour avoir fourni des équipements militaires à la Russie lors de l'agression brutale et illégale menée par cette dernière contre l'Ukraine; souligne que la République islamique contribue aux crimes de guerre en Ukraine, étant donné que ces équipements sont utilisés pour cibler les civils et les infrastructures civiles, et demande que l'Union fasse preuve de fermeté face à la participation de l'Iran à la guerre menée par la Russie; condamne le parrainage par l'Iran de groupes terroristes désignés, notamment le Hezbollah, le Hamas***,*** le Jihad islamique palestinien ***et les Houthis; condamne les attaques illégales, inacceptables et déstabilisantes des Houthis contre les navires commerciaux transitant en mer Rouge, au moyen de missiles, de petites embarcations et de tentatives de détournement; souligne que ces attaques ont considérablement perturbé le commerce mondial, étant donné que les compagnies maritimes sont contraintes de réacheminer une grande partie de leur trafic de la mer Rouge, ce qui implique de contourner la pointe sud de l'Afrique; appelle à une action collective et encourage l'Union à s'engager davantage et à renforcer la coopération internationale; salue, dans ce contexte, la décision des États membres de lancer une opération maritime relevant de***

prendre conscience des tactiques de répression transnationales spécifiques utilisées par l'Iran;	***la PSDC, sous le nom d'ASPIDES, pour protéger les navires marchands, en renforçant la connaissance de la situation maritime et en escortant les navires pour prévenir toute attaque et garantir la liberté de navigation sur l'une des voies navigables les plus critiques du monde; demande qu'il soit mis fin immédiatement à ces attaques illégales et que les navires et les équipages détenus illégalement soient libérés***; exprime sa préoccupation quant à l'effet déstabilisateur qu'ont ***les*** activités ***de l'Iran*** sur le Moyen-Orient et les perspectives de paix entre Israéliens et Palestiniens; souligne la nécessité de faire face et de s'opposer aux activités malveillantes et déstabilisatrices plus largement menées par l'Iran au Moyen-Orient et au-delà; s'oppose fermement à la diplomatie de prise d'otages de l'Iran et exige que tous les ressortissants européens détenus en Iran soient libérés et soient autorisés à quitter le pays; demande au régime de Téhéran de mettre un terme à sa campagne d'intimidation et de répression à l'encontre des groupes de la diaspora iranienne dans l'Union et dans le monde entier; invite les gouvernements des États membres à prendre conscience des tactiques de répression transnationales spécifiques utilisées par l'Iran;
	Or. en

Amendement 60
David McAllister
au nom du groupe PPE

Rapport **A9-0389/2023**
David McAllister
Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2023 (2023/2117(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 88

Proposition de résolution	*Amendement*
88. condamne avec la plus grande fermeté les attentats terroristes abjects commis par le Hamas contre Israël et exprime son soutien à l'État d'Israël et à sa population; reconnaît le droit d'Israël à la légitime défense, consacré et limité par le droit international, et souligne qu'à ce titre, les actions d'Israël doivent respecter strictement le droit international humanitaire; est très préoccupé par la forte détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza et appelle à la mise en place de trêves humanitaires afin que l'aide puisse être apportée aux civils dans la bande de Gaza; prie instamment la communauté internationale de poursuivre et d'accroître son aide humanitaire à la population de la région et réaffirme que l'aide humanitaire de l'Union doit continuer à lui être acheminée; demande instamment à l'Égypte et à Israël de coopérer avec la communauté internationale afin de créer des couloirs humanitaires vers la bande de Gaza; déplore que l'Autorité palestinienne n'ait pas organisé d'élections depuis 2005, ce qui nuit à sa crédibilité, et espère que des élections auront lieu prochainement;	88. condamne avec la plus grande fermeté les attentats terroristes abjects commis par le Hamas contre Israël et exprime son soutien à l'État d'Israël et à sa population; ***demande la libération immédiate et sans condition de l'ensemble des otages enlevés par le groupe terroriste Hamas et le rapatriement des dépouilles des otages décédés;*** reconnaît le droit d'Israël à la légitime défense, consacré et limité par le droit international, et souligne qu'à ce titre, les actions d'Israël doivent ***être proportionnées et*** respecter strictement le droit international humanitaire; ***insiste sur le fait qu'une distinction doit être faite à tout moment entre les combattants et les civils et que les parties ne peuvent cibler que des combattants et des infrastructures militaires; souligne, dans ce contexte, l'importance de faire la distinction entre le peuple palestinien et ses aspirations légitimes, d'une part, et l'organisation terroriste du Hamas et ses actes terroristes, d'autre part; exprime sa profonde préoccupation face au nombre élevé de victimes civiles dans la bande de Gaza et appelle à un cessez-le-feu permanent et une reprise des efforts en vue d'une solution politique, à condition que tous les otages soient libérés immédiatement et sans condition et que***

l'organisation terroriste Hamas soit démantelée; est très préoccupé par la forte détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza***, aggravée par l'appropriation de l'aide humanitaire par l'organisation terroriste Hamas,*** et appelle à la mise en place de trêves humanitaires afin que l'aide puisse être apportée aux civils dans la bande de Gaza; prie instamment la communauté internationale de poursuivre et d'accroître son aide humanitaire à la population de la région et réaffirme que l'aide humanitaire de l'Union doit continuer à lui être acheminée; demande instamment à l'Égypte et à Israël de ***continuer à*** coopérer avec la communauté internationale afin de créer des couloirs humanitaires vers la bande de Gaza ***et encourage les efforts visant à établir des itinéraires alternatifs, tels que des couloirs maritimes; se félicite de l'aide humanitaire fournie par la Jordanie, partenaire essentiel de l'Union dans la stabilisation de la région; exprime sa préoccupation quant au nombre de morts parmi les civils utilisés comme boucliers humains, en particulier les enfants; considère qu'il est impératif de tout mettre en œuvre pour protéger la population civile en créant des zones de sécurité, en étroite coopération avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et l'Unicef***; déplore que l'Autorité palestinienne n'ait pas organisé d'élections depuis 2005, ce qui nuit à sa crédibilité, et espère que des élections auront lieu prochainement;

Or. en

Amendement 61
David McAllister
au nom du groupe PPE

Rapport **A9-0389/2023**
David McAllister
Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2023
(2023/2117(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 88 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	88 bis. regrette que le Hamas et ses alliés cherchent de plus en plus à étendre le conflit à une zone beaucoup plus vaste afin de faire pression sur Israël alors que l'offensive terrestre à Gaza s'intensifie; s'inquiète donc du fait que l'Iran et ses alliés cherchent à déclencher une guerre régionale; exprime sa profonde inquiétude quant à l'escalade potentielle de la guerre et à son impact sur l'ensemble de la région, en particulier sur la situation à la frontière israélo-libanaise, sachant que des combattants fidèles au Hezbollah lancent des roquettes en direction d'Israël; souligne l'importance de désamorcer les tensions dans la région;

Or. en

Amendement 62
David McAllister
au nom du groupe PPE

Rapport **A9-0389/2023**
David McAllister
Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2023 (2023/2117(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 89

Proposition de résolution	*Amendement*
89. réaffirme son soutien sans faille à une solution négociée à deux États pour Israël et la Palestine, sur la base des frontières de 1967, qui prévoit la coexistence de deux États souverains et démocratiques comme voisins pacifiques et Jérusalem comme capitale commune; encourage le SEAE et les États membres à prendre une initiative européenne pour remettre sur les rails la solution fondée sur la coexistence de deux États; rappelle que les colonies dans les territoires palestiniens occupés sont illégales au regard du droit international; demande la fin immédiate de la politique de colonisation, qui constitue un obstacle majeur à la viabilité de la solution fondée sur la coexistence de deux États; souligne que la poursuite du soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient demeure un élément clé de la stratégie de l'Union visant à contribuer à la stabilité et à la paix au Moyen-Orient;	89. réaffirme son soutien sans faille à une solution négociée à deux États pour Israël et la Palestine, sur la base des frontières de 1967, qui prévoit la coexistence de deux États souverains et démocratiques comme voisins pacifiques et Jérusalem comme capitale commune; encourage le SEAE et les États membres à prendre une initiative européenne pour remettre sur les rails la solution fondée sur la coexistence de deux États; ***demande, dans ce contexte, au VP/HP et au représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Proche-Orient de mobiliser un soutien international pour la «Journée d'initiative pour la paix au Proche-Orient», qui a été lancée en septembre 2023 à New York lors de l'Assemblée générale des Nations unies; est conscient que pour permettre la reprise des négociations, les acteurs internationaux, y compris les États-Unis, les Nations unies, l'Union européenne et les États arabes, doivent compléter leurs efforts de manière à ce qu'ils soient constructifs;*** rappelle que les colonies dans les territoires palestiniens occupés sont illégales au regard du droit international; demande la fin immédiate de la politique de colonisation, qui constitue un obstacle majeur à la viabilité de la solution fondée sur la coexistence de deux

États; ***soutient une solution équitable et viable à la question des réfugiés palestiniens, sur laquelle les deux parties s'accordent;*** souligne que la poursuite du soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient demeure un élément clé de la stratégie de l'Union visant à contribuer à la stabilité et à la paix au Moyen-Orient;

Or. en

Amendement 63
David McAllister
au nom du groupe PPE

Rapport **A9-0389/2023**
David McAllister
Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2023 (2023/2117(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 92

Proposition de résolution	*Amendement*
92. se félicite du bilan du deuxième forum économique UE-Asie centrale qui s'est tenu à Almaty en mai 2023 et de la deuxième réunion entre le président du Conseil européen et les chefs d'État des cinq pays d'Asie centrale qui a eu lieu en juin 2023; invite instamment la Commission et les États membres à signer l'accord de partenariat et de coopération renforcé (APCR) avec le Kirghizstan, à achever les travaux préparatoires en vue de la signature de l'APCR avec l'Ouzbékistan et à faire progresser rapidement les négociations en cours sur un APCR avec le Tadjikistan;	92. se félicite du bilan du deuxième forum économique UE-Asie centrale qui s'est tenu à Almaty en mai 2023 et de la deuxième réunion entre le président du Conseil européen et les chefs d'État des cinq pays d'Asie centrale qui a eu lieu en juin 2023; ***demande que ces réunions et déclarations de haut niveau soient suivies d'actions concrètes; se félicite, dans ce contexte, de la programmation du premier sommet UE-Asie centrale cette année; se réjouit de l'approbation de la feuille de route commune visant à approfondir les relations entre l'Union européenne et l'Asie centrale, qui sert de modèle stratégique pour enrichir le dialogue et la coopération dans des domaines spécifiques, notamment le renforcement de la résilience culturelle, sociale et économique;*** invite instamment la Commission et les États membres à signer l'accord de partenariat et de coopération renforcé (APCR) avec le Kirghizstan, à achever les travaux préparatoires en vue de la signature de l'APCR avec l'Ouzbékistan et à faire progresser rapidement les négociations en cours sur un APCR avec le Tadjikistan;

Or. en

Amendement 64
David McAllister
au nom du groupe PPE

Rapport **A9-0389/2023**
David McAllister
Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2023 (2023/2117(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 97

Proposition de résolution	*Amendement*
97. réaffirme qu'une région indo-pacifique libre, pacifique, connectée, ouverte, stable et fondée sur des règles revêt un intérêt européen vital; s'inquiète du fait que la concurrence entre grandes puissances impose des paramètres à la capacité de l'Union à promouvoir le multilatéralisme dans la région; souligne, dans ce contexte, que le dialogue Asie-Europe est toujours paralysé en raison des tensions géopolitiques avec la Russie; reconnaît les efforts déployés par le VP/HR pour créer des liens avec la région, comme en témoignent l'organisation ***et la présidence conjointes, avec la présidence suédoise, du*** forum ministériel de l'UE pour la coopération dans l'Indo-Pacifique qui s'est tenu le ***13 mai 2023***, ainsi que la participation du VP/HR au forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) du 14 juillet 2023; invite l'Union à soutenir activement le forum ministériel pour la coopération dans l'Indo-Pacifique en tant qu'événement annuel;	97. réaffirme qu'une région indo-pacifique libre, pacifique, connectée, ouverte, stable et fondée sur des règles revêt un intérêt européen vital; s'inquiète du fait que la concurrence entre grandes puissances impose des paramètres à la capacité de l'Union à promouvoir le multilatéralisme dans la région; souligne, dans ce contexte, que le dialogue Asie-Europe est toujours paralysé en raison des tensions géopolitiques avec la Russie; reconnaît les efforts déployés par le VP/HR pour créer des liens avec la région, comme en témoignent l'organisation ***du troisième*** forum ministériel de l'UE pour la coopération dans l'Indo-Pacifique qui s'est tenu le ***2 février 2024***, ainsi que la participation du VP/HR au forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) du 14 juillet 2023; invite l'Union à soutenir activement le forum ministériel pour la coopération dans l'Indo-Pacifique en tant qu'événement annuel;

Or. en

Amendement 65
David McAllister
au nom du groupe PPE

Rapport **A9-0389/2023**
David McAllister
Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2023 (2023/2117(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 99

Proposition de résolution	*Amendement*
99. invite la ***République populaire démocratique de Corée*** à abandonner ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques de manière complète, vérifiable et irréversible; condamne avec la plus grande fermeté les crimes contre l'humanité perpétrés actuellement et prie instamment les autorités du pays d'engager un processus de réforme dans le cadre duquel tous les droits de l'homme seront respectés et protégés; souligne qu'il est urgent que l'Union et la communauté internationale ***empêchent*** la coopération militaire et les échanges d'armes entre la Russie et la ***République populaire démocratique de Corée***;	99. invite la ***RPDC*** à abandonner ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques de manière complète, vérifiable et irréversible; condamne avec la plus grande fermeté les crimes contre l'humanité perpétrés actuellement et prie instamment les autorités du pays d'engager un processus de réforme dans le cadre duquel tous les droits de l'homme seront respectés et protégés; souligne qu'il est urgent que l'Union et la communauté internationale ***agissent pour empêcher*** la coopération militaire et les échanges d'armes entre la Russie et la ***RPDC***;

Or. en

Amendement 66
David McAllister
au nom du groupe PPE

Rapport **A9-0389/2023**
David McAllister
Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2023
(2023/2117(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 100

Proposition de résolution	*Amendement*
100. constate que les défis géopolitiques ont renforcé l'intérêt commun de l'Union et de l'Inde à garantir la sécurité, la prospérité et le développement durable; salue la création du Conseil du commerce et des technologies UE-Inde; demande la tenue d'un sommet Inde-UE afin de maintenir les relations bilatérales au premier rang des priorités; souligne l'importance de la réussite des négociations sur l'accord de libre-échange entre l'UE et l'Inde en tenant compte des sensibilités des deux parties; espère que l'Inde alignera sa position concernant l'invasion de l'Ukraine par la Russie avec celle de la communauté transatlantique et demande au Conseil et au VP/HR d'agir sur le plan diplomatique à cet égard;	100. constate que les défis géopolitiques ont renforcé l'intérêt commun de l'Inde et de l'Union à garantir la sécurité, la prospérité et le développement durable; ***plaide vigoureusement pour la mise en œuvre intégrale de la stratégie de l'Union pour l'Inde de 2018 et la feuille de route UE-Inde à l'horizon 2025, en étroite coordination avec les propres actions des États membres visant à coopérer activement avec l'Inde;*** salue la création du Conseil du commerce et des technologies UE-Inde; encourage l'approfondissement des relations entre l'Inde et l'UE en tant que partenaires stratégiques; demande, dans ce contexte, que soit respecté l'engagement de tenir régulièrement des dialogues et des sommets à différents niveaux afin de maintenir les relations bilatérales au premier rang des priorités; ***plaide en outre pour l'instauration d'un dialogue interparlementaire plus structuré entre le Parlement européen et son pendant indien; estime que ce dialogue permettrait de coordonner les positions et les initiatives dans les forums multilatéraux, notamment au sein des Nations unies, de l'Organisation mondiale du commerce et du G20;*** souligne l'importance de la réussite des négociations sur l'accord de libre-échange entre l'UE et l'Inde en tenant

compte des sensibilités des deux parties; espère que l'Inde alignera sa position concernant l'invasion de l'Ukraine par la Russie avec celle de la communauté transatlantique et demande au Conseil et au VP/HR d'agir sur le plan diplomatique à cet égard; ***rappelle dans ce contexte que tout approfondissement du partenariat repose sur les valeurs de liberté, de démocratie, de pluralisme, d'état de droit, d'égalité, de respect des droits de l'homme et de développement durable, ainsi que sur la volonté de promouvoir un ordre mondial inclusif fondé sur des règles;***

Or. en

Amendement 67
David McAllister
au nom du groupe PPE

Rapport **A9-0389/2023**
David McAllister
Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2023
(2023/2117(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 110

Proposition de résolution	*Amendement*
110. constate que la Chine s'est attachée à renforcer son influence dans la région indo-pacifique par une aide, un développement, une diplomatie et une coopération en matière de sécurité accrus au cours de la dernière décennie; souligne qu'il convient de mettre en commun les ressources pour renforcer efficacement le poids politique de l'Union et faire de l'Union un partenaire fiable et stratégique dans le Pacifique; encourage les États membres à mettre leurs forces en commun et à coopérer au niveau ministériel avec les pays insulaires du Pacifique et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique; souligne que l'une des principales préoccupations pour les pays de la région est la réalisation d'un suivi rigoureux des engagements pris lors de la COP***27*** et invite donc instamment le SEAE à promouvoir un soutien mondial à la transition verte durable et à intensifier sa diplomatie climatique afin de consolider la coopération dans le cadre des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets;	110. constate que la Chine s'est attachée à renforcer son influence dans la région indo-pacifique par une aide, un développement, une diplomatie et une coopération en matière de sécurité accrus au cours de la dernière décennie; souligne qu'il convient de mettre en commun les ressources pour renforcer efficacement le poids politique de l'Union et faire de l'Union un partenaire fiable et stratégique dans le Pacifique; encourage les États membres à mettre leurs forces en commun et à coopérer au niveau ministériel avec les pays insulaires du Pacifique et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique; souligne que l'une des principales préoccupations pour les pays de la région est la réalisation d'un suivi rigoureux des engagements pris lors de la COP***28*** et invite donc instamment le SEAE à promouvoir un soutien mondial à la transition verte durable et à intensifier sa diplomatie climatique afin de consolider la coopération dans le cadre des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets;

Or. en

Amendement 68
David McAllister
au nom du groupe PPE

Rapport **A9-0389/2023**
David McAllister
Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2023 (2023/2117(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 112

Proposition de résolution	*Amendement*
112. se félicite de la signature de l'accord post-Cotonou et de ses protocoles régionaux, qui permettront d'accorder une attention régionale sans précédent aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et appelle de ses vœux une ratification rapide de ces textes par l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union; prie instamment la Commission et le VP/HR de veiller à ce que le sommet UE-Union africaine de février 2022 soit suivi d'un approfondissement de la coopération sur des initiatives d'intérêt commun et d'une réponse aux besoins des pays partenaires africains; met l'accent sur le fait que l'Union devrait poursuivre des priorités géographiques au niveau bilatéral, en se concentrant sur les principaux partenaires africains, mais aussi au niveau régional, en axant ses efforts sur la mise en œuvre de stratégies régionales concernant le Sahel et les pays côtiers, la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique; se félicite, dans ce contexte, de l'opération ATALANTA, qui constitue la première opération navale de l'Union ayant pour objectif spécifique de protéger les navires du Programme alimentaire mondial des Nations unies, et s'est révélée être une opération réussie de lutte contre la piraterie; encourage le Conseil et les États membres à envisager d'élargir la portée	112. se félicite de la signature de l'accord de Samoa et de ses protocoles régionaux, qui permettront d'accorder une attention régionale sans précédent aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et appelle de ses vœux une ratification rapide de ces textes par l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union; prie instamment la Commission et le VP/HR de veiller à ce que le sommet UE-Union africaine de février 2022 soit suivi d'un approfondissement de la coopération sur des initiatives d'intérêt commun et d'une réponse aux besoins des pays partenaires africains; ***demande que la troisième réunion ministérielle UE-Union africaine, qui a été reportée, ait lieu dès que possible;*** met l'accent sur le fait que l'Union devrait poursuivre des priorités géographiques au niveau bilatéral, en se concentrant sur les principaux partenaires africains, mais aussi au niveau régional, en axant ses efforts sur la mise en œuvre de stratégies régionales concernant le Sahel et les pays côtiers, la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique; se félicite, dans ce contexte, de l'opération ATALANTA, qui constitue la première opération navale de l'Union ayant pour objectif spécifique de protéger les navires du Programme alimentaire mondial des Nations unies, et s'est révélée être une opération réussie de

géographique de l’opération ATALANTA;	lutte contre la piraterie; encourage le Conseil et les États membres à envisager d’élargir la portée géographique de l’opération ATALANTA;

Or. en